



Commission permanente 1 – 28 juin 2018

Bilan synthétique des premières discussions

1/ Relevé des points marquants de la réunion

Pour une première réunion de ce type, l'état d'esprit a semblé plutôt constructif, et des pistes assez solides pour dessiner les grandes lignes d'un accord sur les compétitions qui puisse perdurer, paraissent se dessiner.

Le premier point à retenir de cette commission permanente est évident, il s'agit des thèmes retenus comme « importants » pour arriver à une compétition plus aboutie et qui suscite l'agrément de tous :

- ✓ Le nombre de course sur la saison,
- ✓ Les quotas de raseurs et de tourneurs,
- ✓ La classification des pistes,
- ✓ L'âge des taureaux en piste (exemple en date 14 ans pour un taureau à l'Avenir),
- ✓ Le respect de la parole donnée entre les acteurs,
- ✓ L'encocardement.

Tous ces thèmes devront donner lieu à des discussions techniques plus approfondies, mais un grand point de convergence apparaît, dans le contenu même des idées formulées par chacun : l'idée de hiérarchisation. En effet, tous ont paru d'accord sur le caractère essentiel d'une compétition clarifiée sur sa hiérarchie, entre les arènes, les raseurs et tourneurs, les taureaux, les événements.

Cette idée de hiérarchie, colle parfaitement à la base des prérogatives fédérales vis-à-vis de son agrément ministériel (code du Sport, articles L 131-14 à L131-18). Elle induit un classement entre les sportifs, les sites, les compétitions, et la gestion de cette hiérarchie par les instance fédérales.

C'est certainement de cette entente commune sur la nécessité de dégager une hiérarchie claire entre les différents niveaux de compétitions, assortie d'un pouvoir de gestion et de sanction affirmé de la Fédération, qu'il faut partir pour jeter les bases d'un règlement sportif général agréé par tous.

Au-delà de ce rapprochement nécessaire sur la définition des compétitions, un des premiers travaux à lancer pourrait être la normalisation des rapports entre les différents acteurs. En effet, des règlements existent déjà, ils sont souvent acceptés, mais les conditions dans lesquelles la compétition se met en place sont quant à elles très floues, et surtout très informelles. Ainsi, pour mieux faire respecter les règlements, plusieurs domaines doivent avoir un caractère beaucoup plus officiel et transparent :

- La présence des raseurs, qui ne fait l'objet d'aucun écrit, d'aucun contrat a priori
- La situation des raseurs vis-à-vis de leur assurance, et de leur santé
- Les changements de dernière minute du calendrier (en fonction des présences des raseurs et tourneurs)
- La préparation des taureaux, la pose des attributs.

Ces conditions techniques du déroulement de la compétition pourraient être précisées, ce qui empêcherait sans doute la majorité des situations délicates.

2/ Pistes de travail et de réflexion

Une fois les premières idées lancées sur les thèmes décidés en commission, et une fois les entretiens bilatéraux que je pourrai avoir avec les participants à cette commission, faits, il conviendrait de matérialiser ces progressions, à travers les propositions suivantes :

- Extraire des règlements les points discutés et étudier les propositions de modifications, éventuellement par des petits ateliers ou groupes de travail, autour de la commission permanente ;
- Repérer les points faisant déjà l'objet d'un consensus, mais aussi ceux qui percutent les intérêts divergents de deux types d'acteurs, afin de voir comment chacun peut faire des concessions d'un côté pour obtenir des améliorations de l'autre.
- Revoir les conditions médicales et techniques pour préciser certains aspects indispensables au déroulement dans de bonnes conditions de chaque compétition : santé des raseurs/tourneurs, prise de décision sur les attributs et la course, notamment. Dans ces domaines, la FFCC a toute légitimité pour imposer des contrôles et des sanctions, étant donné que c'est sa responsabilité qui serait mise en cause en cas de problème.

Si vous le souhaitez, avant la prochaine séance, je peux également préparer un petit rappel de statuts et règlements fédéraux, sur certains points pouvant être abordés, car j'ai constaté un intérêt pour certains sujets qui pourraient faire débat. Par exemple :

- Le statut des raseurs, entre mise en place d'affiches et passage à la professionnalisation. Qu'est-il possible, souhaitable, réaliste de faire ?
- Les « menaces » d'organiser des compétitions sans l'égide de la FFCC. A ce sujet, il faut rappeler notamment que le code du sport prévoit automatiquement une amende de 7500€ (article L131-18 du Code du Sport).

En outre, sur l'organisation même de la commission, il serait peut-être utile de formaliser un peu l'information vers les participants, afin de sanctuariser à la fois l'existence de la commission et la présence à chaque séance.

Ainsi, la constitution d'un ordre du jour envoyé 1 semaine avant la tenue de la réunion à chaque participant pressenti, assurerait qu'ils sont bien informés de leur désignation et laisserait du temps pour qu'ils viennent aux réunions en ayant déjà quelques idées ordonnées.

Cette formalisation peut également prendre forme avec la constitution au préalable d'une liste de présence.

Si vous le souhaitez, je peux également participer à la rédaction d'un ordre du jour préalable à la prochaine réunion.
